

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : C I I B Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 10, RUE MONTYON 75009 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 3 3 8 6 8 9 2 2 7 0 0 0 1 9 Néant \*

				Exercice N clos le,			N - 1														
				3	1	2	2	0	1	3	3	1	1	2	2	0	1	2			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			Net												
		1		2		3			4												
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC																
		Frais de développement *	CX		CQ																
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG																
		Fonds commercial (1)	AH		AI																
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK																
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM																
		Terrains	AN		AO																
		Constructions	AP		AQ																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS																
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU																
		Immobilisations en cours	AV		AW																
		Avances et acomptes	AX		AY																
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT															
			Autres participations	CU	154 191	CV	146 938					7 254									7 254
Créances rattachées à des participations	BB		14 370	BC						14 370										14 370	
Autres titres immobilisés	BD			BE																	
Prêts	BF			BG																	
Autres immobilisations financières *	BH		BI																		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	168 561	BK	146 938					21 623										21 623	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM																
		En cours de production de biens	BN		BO																
		En cours de production de services	BP		BQ																
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS																
		Marchandises	BT		BU																
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW																
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 913	BY	3 150					16 763										13 552
		Autres créances (3)	BZ	2 760	CA						2 760										1 920
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC																
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	CD		CE																
DIVERS	Disponibilités	CF	4 376	CG						4 376										4 727	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI																	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	27 049	CK	3 150					23 899											20 198
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																			
	Écarts de conversion actif *	CN																			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	195 610	IA	150 088					45 522											41 821
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP						(3) Part à plus d'un an :	CR										7 535
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :						Créances :											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		C I I B	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N -1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 228 000 .....)	DA	228 000	228 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	61	61
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF	674	674
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 242 732 )	( 204 695 )
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	4 845	( 38 037 )
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 9 153 )	( 13 998 )
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	41 408	26 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 570	8 505
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 698	20 907
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	54 676	55 819	
<b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	45 522	41 821	
<b>RENOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	54 676	55 819	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : C I I B

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG	15 350	FH		FI	23 150	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 350	FK		FL	23 150	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 750	
	Autres produits (1) (11)					FQ	771	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	27 754
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	46	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY	14 636	
	Charges sociales (10)					FZ	1 733	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 750
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	18	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	23 182	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	4 572	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	13 469	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	13 469	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(13 469)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(8 897)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise C I I B

Néant \*

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	29 140
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(29 140)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	22 712
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	17 868
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	4 845 (38 037)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : C I I B										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG			KH	KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK	KL			
	Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1	KM			KN	KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP			KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT	KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV			KW	KX		
	Matériel de transport *						KY			KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB			LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *						LE			LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI	LJ		
	Avances et acomptes						LK			LL	LM		
	TOTAL III						LN			LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M	8T	
		Autres participations						8U	168 561		8V	8W	
Autres titres immobilisés						1P			1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U	1V			
TOTAL IV						LQ	168 561		LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	168 561		ØH	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		4			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I				IN		CØ		DØ			
		TOTAL II				IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains					IP			LX	LY			
		Constructions	Sur sol propre				IQ			MA	MB		
	Sur sol d'autrui					IR			MD	ME			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS			MG	MH			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	MK			
		Autres	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU			MM	MN				
			Matériel de transport		IV			MP	MQ				
			Matériel de bureau et mobilier informatique		IW			MS	MT				
	Emballages récupérables et divers*				IX			MV	MW				
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ	NA		
Avances et acomptes						NC			ND	NE			
TOTAL III						IY			NG	NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU	M7		
	Autres participations						IO			ØX	ØY		
	Autres titres immobilisés						I1			2B	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	2F		
	TOTAL IV						I3			NJ	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	ØL			
										168 561			
										168 561			
										168 561			
										168 561			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 | 1 2 | 2 0 | 1 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: C I I B Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C I I B Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		
						<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise C I I B Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	180 305	9V	9W	9X	180 305		
		Ø6	146 938	Ø7	Ø8	Ø9	146 938		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	3 150			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
	<b>TOTAL III</b>	7B	333 993	TY	3 150	TZ	6 750	UA	330 393
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	333 993	UB	3 150	UC	6 750	UD	330 393
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		3 150	UF	6 750				
	UG			UH					
	UJ			UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr



Désignation de l'entreprise : C I I B				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	14 370	UM		UN	14 370			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	7 535				7 535			
	Autres créances clients		UX	12 379		12 379					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 962		1 962				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	798		798					
Charges constatées d'avance		VS									
<b>TOTAUX</b>			VT	37 043	VU	15 139	VV	21 904			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 570		7 570						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	950		950						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 748		4 748					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	41 408		41 408						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	54 676	VZ	54 676					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : C I I B						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
								3	1	1	2	2	0	1	3
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						WA	4 845		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		WC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XC		WD				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW		WE				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		XV		WF				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		WG				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								YX		WI				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		WJ				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		WK				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				WN		ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		WO					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WR					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		WQ					
						<b>TOTAL I</b>		WR		4 845					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		WX				
			- imposées au taux de 0 %						WH		WY				
			- imposées au taux de 19 %						WP		WZ				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		XA				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB		I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		XA					
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : ( déduire des produits nets de participation				2A				YA		XB					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY								
	Majoration d'amortissement*						XD								
	* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 octies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5		XF		
	Régime de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		YG		
	Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		YH		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC						YI			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT		Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		YG					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>						XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		4 845		XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				XK					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		4 845			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>C I I B</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	70 903	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	4 845	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	66 058	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	66 058	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise C I I B												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(204 695)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
							- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(38 037)		Dividendes			ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(242 732)		Report à nouveau			ZG			(242 732)				
												<b>TOTAL II</b>		ZH	(242 732)
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice															
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )		J7		YQ										
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT		2 000								
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		J8		XQ										
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		4 682			(1 673)					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		ES		ST		2 624			1 719					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		9 307			46					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW										
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX										
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY										
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens services ne constituant pas des immobilisations				YZ										
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				ØB										
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS										
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :				YP										
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL										
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%					
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					ZR				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : C I I B Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : C I I B

Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : C I I B Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>❶</sup> ou 16 % <sup>❷</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>❶</sup> *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>❶</sup> *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : C I I B	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---------------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>o</sup> du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2014

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : C I I B		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012013		et clos le : 31122013	
		Durée en nombre de mois   1   2	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue - Biens		OB	
Production vendue - Services		OC	
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 1	OM	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Abandons de créances à caractère commercial		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
	TOTAL 2	OJ	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2014

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

1	(1)
1	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 3

N° SIRET 3 | 3 | 8 | 6 | 8 | 9 | 2 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C I I B

ADRESSE (voie) 10, RUE MONTYON

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 3 |

N° SIRET 3 | 3 | 8 | 6 | 8 | 9 | 2 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C I I B

ADRESSE (voie) 10, RUE MONTYON

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	

Sage France – http://www.sage.fr

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012013 et clos le 31122013 Régime simplifié d'imposition Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Régime réel normal 

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
C I I B 10 RUE MONTYON 75009 PARIS France	10 RUE MONTYON 75009 PARIS
SIRET 33868922700019	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées CONSEIL INTR. BOURSIERE Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % Bénéfice imposable à 15 % Déficit

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%  Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quinquies)

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zone franche urbaine  Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle art. 44 septies  Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA  Viseur conventionné  N° d'agrément CGA

Date : Lieu :

Qualité :

Nom du signataire :

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		<b>a</b>			payées par un établissement chargé du service des titres			<b>b</b>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								<b>c</b>							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								<b>d</b>							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								<b>e</b>							
								<b>f</b>							
								<b>g</b>							
								<b>h</b>							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								<b>i</b>							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								<b>j</b>							
Montant des revenus répartis								<b>Total (a à h)</b>							
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :	
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
		1		2		3		4		5		6		7	
H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation										
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)								
I DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )															
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice										
					MVLТ restant à reporter										